



CHARTRE DES ELEVES

FORMATIONS HÔTELLERIE & BOULANGERIE-PÂTISSERIE

« *Discretion, distinction et élégance professionnelle
doivent être votre priorité* »

TENUE VESTIMENTAIRE - RESPECT DE LA FORMATION ET DU METIER

Respect de la tenue professionnelle complète en TP et en TA (voir le détail de la composition et les couleurs dans le trousseau de rentrée pour chaque formation : Cuisine, Service, Pâtisserie)

Respect de la tenue de ville **pour tous les autres cours**

Garçons : Chaussures de ville. Chaussures de sport, baskets, sneakers interdites. Pantalon de ville, ou pantalon de jean foncé de couleur unie sans accrocs ni trous, ou pantalon toile foncé uni sans accrocs ni trous, veste de ville, chemise et cravate ou nœud papillon. Pull toléré en hiver, le col doit être dégagé. Sweat et veste à capuche, t-shirt, pantalon "baggy" et polo interdit.

Filles : Chaussures de ville. Chaussures de sport, baskets, sneakers interdites. Veste de tailleur, jupe (au niveau du genou), chemisier, pantalon de tailleur, ou pantalon de jean foncé de couleur unie uni sans accrocs ni trous, ou pantalon toile foncé uni sans accrocs ni trous. Pull toléré en hiver, le col doit être dégagé. Sweat et veste à capuche, t-shirt, polos, pantalon "baggy" et crop-tops interdit.

La tenue de ville est toujours de rigueur dans tous les cours : aucun changement intempestif ne peut se justifier, même en cas d'heures libres en cours de journée.

PRESENTATION - RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Garçons : Cheveux courts coiffés sans effet, cheveux longs attachés, Moustache et/ou barbe courte acceptée si taillée et entretenue, (pas de barbe ou moustache naissante), pas de piercing.

Filles : Cheveux longs attachés en toute circonstance en TP ou en TA. Pas de piercing, boucles d'oreilles (non pendantes et identiques, une paire) et maquillage discret autorisé,

USAGE DES LOCAUX - RESPECT DES USAGERS ET DU TRAVAIL DES AUTRES

L'utilisation des vestiaires est exclusivement réservée aux élèves de l'hôtellerie pendant leurs TP ; l'espace sanitaire et les couloirs de l'établissement ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

Les casiers sont exclusivement réservés aux malles et aux tenues professionnelles ; ils seront ponctuellement contrôlés

COMPORTEMENT AU RESTAURANT D'INITIATION - RESPECT DU TRAVAIL DE L'ENSEMBLE DES ELEVES

Tout élève présent au restaurant d'initiation en qualité de client est tenu de respecter le travail de ses camarades et les usages du métier (service...)

NOM - PRÉNOM ET CLASSE DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉgal